

PRESIDENCE DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

RECTIFICATIF N° 77/536 DU 26/10/77
AU DECRET N° 77/347 DU 11/7/77 PORTANT
NOMINATION A TITRE EXCEPTIONNEL DANS
L'ORDRE DU MERITE CONGOLAIS.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

- VU l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977,
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre
du Mérite Congolais ;
VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits
de Chancellerie ;

) E C R E T E :

ARTICLE 1er : Le Décret 77/347 du 11 Juillet 1977 portant nomination
à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais est modifié
comme suit : en ce qui concerne le prénom :

AU LIEU DE :

Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais au
grade de Chevalier ;
Monsieur ZOUBABELA Antoine, Caporal-Chef - ZAB/G.A.P. - BRAZZAVILLE

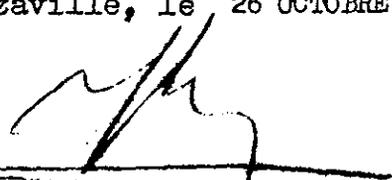
L I R E :

Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais au
grade de Chevalier ;
Monsieur ZOUBABELA Jean-Pierre, Caporal-Chef - ZAB/G.A.P. - BRAZZAVILLE

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Le présent Rectificatif sera publié au Journal Officiel
de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin
sera./.-

Fait à Brazzaville, le 26 OCTOBRE 1977



Colonel Joachim YHOMBY - CONGO

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE GARDE DES SCEAUX
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

du 27/10/77
DECRET N° 77/538 /MJT.DGT.DCGPCE.6/11/1

Portant reclassement et nomination de Madame
FILA née LEMINA Isabelle Marthe et Monsieur
KAYA André Instituteurs Principaux de 1er
échelon, des cadres de la catégorie A, hiérarchie
II des Services Sociaux (Enseignement).-

LE DEUXIEME-VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN;

(/ISAS :

- (/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A1;
(/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant statut commun des cadres
de l'Enseignement;
(/u le décret n° 67/50/FP.BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 67-304 du 30.9.67 modifiant le tableau hié-
rarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant
les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64-165 du 22.5.64
fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant les dispositions du
décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des
fonctionnaires;
(/u l'Acte n° 001 du 3.4.77 structurant le Comité Militaire du
Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du
Plan;
(/u le décret n° 77/165 du 5.4.77 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;
(/u l'Ordonnance 35/77 du 28.7.77 relatif à l'exercice du pouvoir
réglementaire en République Populaire du Congo;
(/u l'arrêté n° 0473/MJT.DGT.DCGPCE du 31.1.77, portant reclasse-
ment et nomination de Madame FILA née LEMINA Isabelle Marthe et Monsieur
KAYA André, Instituteurs des cadres de l'Enseignement;
(/u la lettre n° 1668 du 10.9.77 du Directeur des Affaires Admi-
nistratives et Financières

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er:- En application des disposition du décret n° 67-304 du 30.9. 67 susvisé, Madame FILA née LEMINA Isabelle Marthe et Monsieur KAYA André, Instituteurs Principaux de 1er échelon, indice 710 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement), respectivement en service à la Direction Générale du Travail (DGT) et à l'Université Marien NGOUABI (INSSSED) à Brazzaville, titulaires de la licence de Psychologie (session de Juin 1977), sont reclassés à la catégorie A, hiérarchie I et nommés Professeurs de Lycée de 1er échelon, indice 830 ACC : néant .-

ARTICLE 2°:- Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de solde que de l'ancienneté à compter du 3.10.1977 date de la rentrée scolaire 1977-1978, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 27 OCTOBRE 1977

Par le Deuxième-Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;

Colonel . Louis SILVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Education Nationale,

Le Ministre des Finances,

Antoine NDINGA.-

Henri LOPES.-

Le Ministre du Travail et de la Justice Garde des Sceaux,

Alphonse MOUSSOU-POUATI.-

AMPLIATIONS :

J.O.R.P.C.	1
DGT, DCGPCE.	3
D. F.	3
C. F.	1
MEN.	2
SGEN.	2
DOSSIERS	6
DGT, BST.	1
DPAA.	6
CEG MAFOUA.	1
INTERESSES	2
SGCM/BC	2